

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE AU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le 12 mars 2020, le Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 4 mars 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.5722-1,

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique,

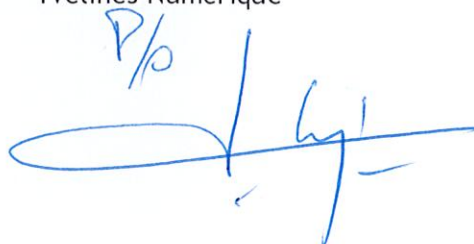
Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président du Comité syndical relative aux orientations budgétaires de Seine et Yvelines Numérique pour l'exercice 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Comité syndical de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et de la présentation du rapport correspondant en séance de ce jour.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.

Monsieur Pierre BEDIER
Le Président du Comité Syndical Seine et
Yvelines Numérique

P/O


P/O Monsieur Jean-François RAYNAL

COMITE SYNDICAL

Délibération relative au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020

Président de séance : M. Jean-François RAYNAL

Présent : 7

Mme CAPIAUX Anne, Mme DE CIDRAC Marta, M. GARAY François, M. GAUTIER Pierre, Mme HERY LE PALLEC Anne, M. RICHARD Laurent, M. AMADEI Jean-Noël

Dont

Pouvoir : 8

Mme GOUETA Nicole à M. GARAY François
 M. GOURIOU Daniel à M. RAYNAL Jean-François
 M. LEANDRI Nathalie à M. AMADEI Jean-Noël
 M. MANCIPOZ André à Mme Marta de CIDRAC
 M. MANSAT Jean-Jacques à M. Pierre GAUTIER
 M. OLIVE Karl à Mme HERY LE PALLEC
 M. VASTEL Laurent à Mme CAPIAUX Anne
 Mme WINOCOUR-LEFEVRE Pauline à M. Laurent RICHARD

Absents EXCUSES :

M. HAZAN Stéphane, M. LE FOLL Joseph, Mme LIM Lina, M. OURGAUD Jean-Luc, Mme DUMOULIN Cécile, M. QUERARD Serge

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	15

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
 078-200062248-20200312-2020-CSSYN-30-DE
 Date de télétransmission : 16/03/2020
 Date de réception préfecture : 16/03/2020